Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20250612-2025DELIB63-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 12 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		21
Nombre de conseillers absents :		6
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		5
Nombre de votants :		26
Date de la convocation	: 6 juin 2025	
Date d'affichage	: 6 juin 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOÉTÉ Cécile (19h10), LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (19h11), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, BODEVEUR David, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : BOURDON Yves, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, THEFO Laurence, LE DRET-STEUNOU Christelle, TOUDIC Marie-Evelyne

Procurations : BOURDON Yves à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, THEFO Laurence à BODEVEUR David, LE DRET-STEUNOU Christelle à BENECH Pauline, TOUDIC Marie-Evelyne à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : BENECH Pauline

N°2025/63

Voirie

Gestion du bocage de bord de route
Fixation du tarif d'entretien

Afin d'atteindre les objectifs de l'axe « Viser l'excellence environnementale », Guingamp-Paimpol Agglomération s'est dotée d'un service « Biodiversité & Environnement ». Ce dernier, accompagne notamment les agriculteurs et les communes dans la gestion du paysage bocager et forestier sur l'ensemble du territoire de l'EPCI.

La commune de Bégard a fait appel à ce service pour l'accompagner sur la gestion du bocage de bord de route.

Ce travail permet de préserver le patrimoine bocager en soutenant des pratiques de gestion durable des haies bocagères et de permettre ainsi leur renouvellement. L'entretien durable présente un triple intérêt :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20250612-2025DELIB63-DE

- Il permet au propriétaire de respecter ses obligations concernant la sécurité routière en évitant aux branches de gêner la circulation des véhicules, mais également de préserver les réseaux (télécommunication, électricité…)
- Il permet à l'exploitant et à la commune d'obtenir un meilleur ensoleillement de la parcelle et de la route ce qui évite une dégradation prématurée de cette dernière.
- Enfin, il permet de valoriser durablement le bois du bocage par des interventions manuelles.

Conformément au protocole des gestion des haies à long terme établi par l'agglomération, les propriétaires des parcelles concernés vont être identifiés, puis contactés par courrier afin de les inviter à procéder à l'entretien.

- Soit, ils réalisent eux-mêmes les travaux à l'occasion de ce chantier sécurisé ;
- Soit, ils délèguent l'entretien à la commune, en renonçant à leurs droits sur le bois coupé, qui pourra alors être valorisé par la commune.

Dans ce cas, la commune facturera les travaux d'entretien réalisés.

Vu l'avis de la commission « Travaux, Urbanisme et Cadre de Vie » en date du 19 janvier 2025,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*25*
Votes Pour :	*25*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*1*

- **FIXE** le tarif d'entretien des haies bocagères à 1€ par mètre linéaire.
- **AUTORISE** la vente issue du bocage à la SCIC BOCAGENESE selon le tarif en vigueur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

La secrétaire de séance,
Pauline BENECH